N° 551 — CINQ CENTIMES — Samedi 31 Mai 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Well-Ahcrotte, N° 26 — TOURCOING, rue Paris, 28

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
1 mois, 4 fr. 50. — Un an, 48 fr.
POUR le Département limitrophe
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
PAIRS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal, 1, Place de la Mairie, à PARIS : à l'Agence Havas (Auboyer), place de la Bourse, 8 ; à l'Agence Lagrange, 9, place de la Bourse ; à BRUXELLES : à l'Agence Havas, 2, Place de Brouckère ; à LONDRES : à l'Agence Havas, 8, Bouverie-Street, Fleet-st. Les non-insérés ne seront pas rendus.

TÉLÉPHONE

LES JEUNES GÉNÉRATIONS

Notre confrère du *Paris*, M. Ch. Laurent, vient d'adresser à la jeunesse de ce temps-ci une série d'articles dont le pessimisme détant, à peine tempéré par quelques objurgations pleines de sagesse, décèle toute l'inquiétude d'un esprit généreux qui ne trouve pas dans les générations nouvelles l'écho de ses enthousiasmes juvéniles, de ses passions de la vingtième année et de ses haines restées probablement vivaces malgré les hivers.

Il est toujours difficile de juger impartialement la jeunesse quand on a atteint l'âge mûr. Nous donnons involontairement aux événements auxquels nous avons été mêlés, aux idées qui nous furent chères, à l'expérience personnelle de la vie que nous avons acquise, une importance que ceux qui nous succèdent et qui n'ont pas souteni les mêmes luttes et traversé les mêmes épreuves, ne peuvent ni comprendre, ni approuver.

Il nous semble donc volontiers que les jeunes hommes qui montent à l'assaut et qui nous remplaceront bientôt dans la France nouvelle se divisent en deux catégories : Les uns, audacieux et entreprenants relèvent orgueilleusement la tête et, pressés de jouir, de commander et de posséder abordent témérairement et sans y être autrement préparés les problèmes les plus complexes.

Les autres, lassés avant de l'avoir tenté, d'un effort qu'ils prévoient impuissant s'abandonnent aux sots conseils d'une vie oisive et inutile.

C'est à peu de choses près le reproche que le moraliste du *Paris* tonnule contre la jeunesse de ce temps-ci et il faut bien le reconnaître de reproche n'est pas nouveau, nos pères nous l'ont adressé jadis, avec autant de raison sans doute, et il est à prévoir que nos enfants, dans l'avenir, ne l'épargneront pas aux leurs.

Il faut en prendre son parti de toutes les vanités humaines l'expérience n'est pas la moins vaine et les générations empruntent rarement à celles qui les précèdent immédiatement leur idéal et leur conception des mouvements du monde.

Certes, il serait profondément triste de voir une jeunesse indifférente aux intérêts élevés qui ont agité ses pères et uniquement émue par la passion prématurée du gain ou par l'amour exclusif du plaisir. Mais, ces signes de décadence sont-ils donc si visibles, si éclatants qu'on puisse les accuser avec une certitude absolue et notre propre observation est-elle assez sûre d'elle-même pour nous autoriser à prononcer dans une cause aussi délicate, *un réquisitoire aussi impitoyable ?*

N'est-il pas à craindre, en un mot, que nous condamnions nos jeunes compatriotes, tout simplement parce qu'ils ne pensent pas comme nous et ont le crâne fait d'une autre façon ?

Il s'établit souvent entre les générations qui se succèdent, de surprenants contrastes et il n'apparaît pas que le cours des affaires humaines en ait été longtemps suspendu, à toutes les époques, les satiriques se sont élevés contre nos imperfections et contre les maux qu'ils attribuaient à la perversité particulière de leurs contemporains et au résumé, malgré tant d'anathèmes éloquents, de dégouts amers et de prédictions assurées d'une dissolution inévitable l'étude et la pratique de la vie nous apprennent que les hommes se valent à peu près partout et qu'il n'y a rien de parfait sur la terre.

« Le gouvernement des choses d'ici-bas, a écrit M. Renan, appartient en fait à de tout autres forces qu'à la science et à la raison, » les ambitions généreuses, les nobles convictions qui dominaient la jeunesse française sous la Restauration n'ont empêché ni les écœurements de la monarchie de Juillet, ni les hontes du second empire, on ne peut donc faire un crime à la jeunesse actuelle des tendances qu'on croit découvrir en elle, car nul ne peut prévoir si ces tendances, même acquises, ce qui est loin d'être démontré, ne sont pas une des conditions nécessaires de l'existence de la nation.

Th. BERGÈS.

LA LOI BÉRENGER

Je voudrais dire encore quelques mots de la loi Bérenger, avant qu'elle revienne en discussion au Sénat.

M. Bérenger veut que le juge, en face d'un inculpé qui en est à son premier délit, puisse suspendre l'application de la peine qu'il aura effectivement prononcée.

L'amélioration est notable, nous l'avons dit, mais ne pourrait-on pas faire mieux ? Le juge ne pourrait-il se borner à une admonestation, à un avertissement paternel pour des fautes relativement légères, où l'ignorance et le malheur ont eu la plus grande part ?

M. Rane proposait l'autre jour cet amendement, je le trouve parfaitement fondé en droit et inspiré d'une véritable connaissance du cœur humain. La proposition de M. Bérenger nous y achemine ; on y arrivera, et il n'en faut pas douter. Pourquoi ne pas y aller tout de suite, avec cette généreuse confiance qui suscite le repentir et la vertu ? Montrer confiance à la jeunesse, c'est lui créer la moitié de son âme.

Que risquons-nous ? On ne peut craindre aucun résultat plus déplorable que celui qu'on a obtenu depuis cinquante ans avec notre politique judiciaire actuelle. J'en prends à témoin M. Aubépin et M. Banaston, comme M. Bérenger. Notre justice a échoué sur toute la ligne : ce n'est pas un échec, c'est une faillite. M. Bérenger eut dressé le bilan et nous l'avons reproduit.

La simple admonestation pour le premier délit est en vigueur chez nos voisins; c'est M. Bérenger qui le dit. Mais il craint que ce droit ne soit « *en quelque sorte* contradictoire avec les devoirs du juge et avec la raison même de son institution...» — O ciel ! Laissons là « les en quelque sorte contradictoires ! » Voilà les formules qui nous font nourir !

Ce qui n'est pas en quelque sorte, mais réellement contradictoire, mais désespérément paradoxal et monstrueusement sophistique, *c'est que notre justice en soit arrivée*, avec ses méthodes, à tripler les récidives en cinquante ans.

On me dit que le condamné pour la première fois, dont la peine aura été ajournée, sera soumis à la surveillance de la police, qu'il devra lui faire connaître ses résidences successives, afin d'être toujours sous sa main.

Prenez garde ! N'allez-vous pas perdre tout le bénéfice de cette loi d'humanité, qui est à l'honneur de M. Bérenger et du Sénat, si vous soumettez le malheureux à la surveillance d'une police tracassière ?

Son existence sera gâtée par la surveillance perpétuelle, par l'*humiliation des* formalités incessantes, autant ou presque autant que par la prison. Cet homme ne peut pas reconquérir ainsi le respect de lui-même et la possession de sa conscience. Si une nouvelle faute le ramène devant votre tribunal, vous le verrez bien. En attendant, laissez-le libre, sous l'impression de votre premier avertissement et de son repentir. Laissez agir le sentiment naturel de la moralité humaine qui, sans liberté, ne peut vivre.

Un journaux qui a raconté qu'un homme avait été condamné à mort par la cour d'assises de l'Aude, en 1887, pour un assassinat qu'il n'a pas commis. Il a passé trois ans en prison, sous le couteau toujours suspendu de la guillotine. Son innocence vient d'éclater au grand jour. Le président de la République, averti pendant son voyage, a fait, en toute hâte, prendre note de l'erreur; elle sera réparée, dès que le garde des sceaux aura rempli les formalités nécessaires.

Je les comprends, je les respecte, ces formalités protectrices ! Mais je n'aurais pas laissé coucher le soleil avant que les portes de la prison se fussent ouvertes toutes grandes devant cet innocent. Il fallait démolir la muraille pour le faire passer par la brèche. Le juge, le premier, la pioche à la main, devait guider les démolisseurs.

Hector DEPASSE.

P. S. — Je lis ce soir seulement, en rentrant de voyage, la lettre que M. le sénateur Bérenger m'a fait l'honneur de m'adresser. Je maudis ce retard de deux jours. Il importe que cette lettre soit connue des magistrats et du public ; la voici :

Paris, le 27 mai 1890.

Monsieur,

On me met sous les yeux la demande que vous m'adressez dans votre excellent article, je m'empresse d'y répondre.

La femme Thomas sera informée, comme toutes les détenues, dans la prison où elle subira sa peine qu'elle peut réclamer l'assistance de la Société de patronage et être reçue dans son asile de la rue Lourmel, 49 bis, où si elle vous paraît, elle pourra apprendre l'état certain de son mari, qu'on y ignore.

En outre, si vous voulez bien me faire savoir avec plus de précision la date de sa condamnation et le lieu où elle subit sa peine, je la ferai exceptionnellement inviter à s'y présenter.

Veuillez me permettre, en revanche, de vous faire de mon côté une demande. C'est tout simplement celle de visiter cet asile et également celui des hommes, rue de la Clavaïère, 8 bis.

Je vous voudrais encore un matin pouvoir lui qu'au bureau de la Société, rue de l'Université, 175, où le secrétaire général se mettra à votre disposition pour vous faire assister aux interrogations posées aux trente à quarante individus qui se présentent chaque matin. Voir pourra vous faire une idée de ce qu'est une institution de patronage et du bien qu'on peut *parfois* obtenir.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de ma considération très distinguée,

BÉRENGER.

Je m'efforcerai d'avoir aujourd'hui les renseignements exacts que M. Bérenger me demande. Je ne connais pas personnellement la malheureuse mère condamnée, nous avons lu son histoire la semaine dernière dans les journaux. Hélas ! que de retards, alors qu'il faut surtout d'aller vite ! Et comme il est difficile aux meilleures intentions d'arriver et de secourir à temps !

Mais ces lignes tomberont sous les yeux de M. le procureur de la République ; c'est pour lui que je les écris. S'il n'a pas encore fait conduire la femme Thomas en prison, il attendra, il fera surseoir à l'exécution de la peine. C'est la presse, c'est l'opinion entière qui le lui commandent. Il ne sera pas plus indifférent que M. le sénateur Bérenger à la pénible histoire qui nous a tous émus.

H. D.

Déclaration de l'*Estafette*

L'*Estafette*, journal de M. Jules Ferry, publie les lignes suivantes :

Nous sommes autorisés à déclarer que M. Jules Ferry n'accepterai pas de nouvelle candidature dans la 1re circonscription de l'arrondissement de Saint-Dié.

LA SANTÉ DE M. JOFFRIN

Mauvaises nouvelles

L'état de santé de M. Joffrin s'est sérieusement aggravé. Le député de Clignancourt qui depuis longtemps, souffre d'un cancer à la bouche, se trouve actuellement à toute extrémité ; il ne peut, depuis quelques jours, parler ni manger : sa respiration devient de plus en plus difficile.

On s'attend, d'un moment à l'autre, à une issue fatale.

L'Homme au cœur léger

Un de nos confrères a eu la naïveté de s'en aller demander à M. Emile Ollivier ce qu'il pensait de la situation politique présente.

N'était-ce pas, vraiment, une naïveté et ne savait-on point, par avance, ce que pourrait répondre l'homme au cœur léger ?

Triste, amer, isolé, vivant seul avec ses regrets, ses déceptions, ses remords, M. Emile Ollivier devait certainement formuler cette opinion que tout est pour le pis dans le plus mauvais des mondes possibles.

En effet, il a répondu à son complaisant interrogateur :

Que le boulangisme approche de vivre.

Que le néo-boulangisme ne saurait exister.

Que la majorité de la nation est anti-républicaine.

Que la France est tombée dans un état complet d'affaissement.

Puis le ministre d'avant Sedan a fait ces constatations :

Les opportunistes gouvernent sans autorité.

L'opposition ne sait pas ce qu'elle veut.

Les anarchistes ne comptent pas.

Les socialistes sont une quantité négligeable.

Les conservateurs se demandent où ils doivent aller.

Sait-on la cause du mal ? La voici :

« Notre abattement est la conséquence de ce grand mouvement de peuples qu'a attiré l'Exposition. »

Veut-on le remède ? L'interviewé nous le fournit :

« L'avenir est toujours à un homme, mais il faut choisir le temps, et il n'est pas encore venu ; l'expérience l'a démontré.

« Nous assisterons à une révolution pacifique. »

Dans cette *olla-podrida*, où la funèbre le dispute au grotesque, il y en a pour tous les dégoûts, les amertumes qu'un décède, par le dernier châtiment de tel homme.

Ses oracles sont tristes comme lui ; mais qui donc y prendra garde ?

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Conseil des Ministres

Paris, 29 mai. — Dans le conseil que les ministres ont tenu ce matin, M. de Freycinet a informé ses collègues qu'il répondrait cet après-midi à une question de M. Montfort sur l'armée coloniale.

M. Constans sera questionné par M. Chusseret, relativement aux paris mutuels.

M. de la Martinière questionnera également M. Roche, ministre du commerce, au sujet des beurres et des margarines. M. Jules Roche a fait savoir à ses collègues que le Conseil supérieur du commerce allait être complété par les adjonctions suivantes : MM. Teisserenc de Bort, ancien ministre, vice-président ; membres : MM. Fougeirol, Léon Permezel, fabricant ; Alfred Poulinier, filateur ; secrétaire : M. Chandez, chef du bureau des tarifs ; auditeur de première classe au Conseil d'Etat.

M. Etienne a annoncé qu'il procédait à la réorganisation du Conseil supérieur des colonies, qui sera divisé en quatre sections : la première section comprendra aux Antilles, la Réunion, Saint-Pierre-Miquelon, et la Guyane ; la seconde au Sénégal, Soudan français, rivières du Sud, dépendances d'Obock, Congo ; la troisième l'Indo-Chine ; enfin la quatrième à l'Inde française, île Mayotte, dépendances de la baie Diego-Suarez (Madagascar), Ile Nossi-Bé, Calédonie et Océanie.

Chaque section donnera son avis sur les questions intéressant les colonies qui en dépendent. Le Conseil supérieur interviendra seulement dans les questions les plus importantes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient :

AVANT LA SÉANCE

Les couloirs de la Chambre présentent une animation inccontinuée.

Les députés qui, dès la rentrée, se plaignent avaient profité du congé pris par la Chambre à l'occasion des fêtes de la Pentecôte pour se rendre dans leurs départements étaient presque tous rentrés à Paris et assistaient à la séance. On s'entretenait beaucoup des bruits de reconstitution des groupes parlementaires. Les bruits les plus divers circulaient à ce sujet. On prétendait que M. Méline avait entamé des pourparlers en vue de former un groupe modéré dans lequel devaient entrer les membres du groupe agricole dont il est président et un grand nombre de députés du centre et de la droite constitutionnelle.

L'honorable député des Vosges interrogé à ce sujet a déclaré qu'il adressait au journal qui le premier a lancé cette nouvelle une lettre dans laquelle il dément catégoriquement qu'il ait l'intention de former un groupe politique.

M. Méline a ajouté qu'il entendait se consacrer à l'étude des questions économiques qui tiendront l'année prochaine une si grande place dans les délibérations de la Chambre.

On prétendait également dans les couloirs qu'il était sérieusement question de la création d'un groupe radical.

MM. Floquet et Clémenceau avaient d'ailleurs engagé plusieurs de leurs amis politiques, notamment MM. Leydet, Peytral, Millerand et Pelletan à faire dans ce but des démarches auprès des membres radicaux de la Chambre.

MM. Peytral et Leydet ont immédiatement démenti ce bruit.

M. Peytral a ajouté que personnellement, il était hostile aux groupes politiques.

Il estime que la création d'un groupe semblable aurait pour effet d'exclure l'élément radicale de la majorité gouvernementale.

La droite se dit, à l'empressement de s'allier aux modérés pour faire échouer toutes les réformes : c'est ce qu'il faut empêcher.

Pour pouvoir faire aboutir les réformes contenues dans le programme radical, il faut que le parti radical ait une action sur le gouvernement et il ne peut avoir cette action qu'en faisant partie de la majorité. Du son côté, M. Leydet a déclaré qu'il aurait lui-même, il y a quelques mois à fonder un groupe avancé mais qu'il n'avait pas donné suite à cette intention, le moment de le groupe radical devait être constitué il ne le serait certainement pas d'ici quelque temps.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet, président.

L'armée colonialle

M. de Montfort adresse à M. le ministre de la guerre une question touchant les retards apportés à la solution des questions relatives à l'organisation d'une armée coloniale.

L'honorable membre professe que le système du recrutement régional se combinant avec le service obligatoire exige la formation d'un noyau permanent soldé ; sans cela les hommes qu'on envoie au loin fondent comme du beurre au soleil.

Enfin, les troupes qui font le service des colonies dépendent actuellement de deux et même de trois ministères, ce qui n'est pas sans graves inconvénients.

L'auteur de la question conclut à l'insuffisance des mesures préparées par la commission extra-parlementaire mixte et réclame un projet de loi qui serait examiné par une grande commission parlementaire.

M. de Freycinet répond. — C'est plutôt, dit-il, gênant pour le président du conseil que comme ministre de la guerre qu'il prend la parole.

La loi de juillet 1889 a posé un principe excellent : composer l'armée coloniale avec des engagés volontaires et surtout avec des rengagés. Elle a affranchi d'un grave souci les populations, et lorsque son application sera complète, elle donnera pour le service lointain des soldats faits.

Toutefois, cette organisation implique un système de primes et de hautes paves. Ces avantages ont été réglés par un décret du 28 janvier, signé par le ministre de la guerre.

Le nombre des engagés est jusqu'à présent très faible.

La commission spéciale avait un mandat limité ; elle a établi surtout l'état des exigences en hommes de troupes et l'état des plaintes de la métropole. Elle a fixé ainsi le chiffre de rapatriement du contingent de charges de dix millions.

Ce chiffre a pu varier depuis. Jusqu'à ce gouvernement prépare-t-il de nouvelles études en vue d'un projet de loi. Il ne propose de soumettre aux Chambres un système qui ne puisse, à aucun degré, affaiblir la mobilisation de l'armée continentale.

M. de Freycinet emploie ensuite un moment de déposer ces propositions à bref délai. (Applaudissements).

M. **de Montfort** remercie le président du conseil.

Les paris mutuels

M. Chusseret interroge le gouvernement sur ce qu'il entend faire pour empêcher les paris mutuels qui sont maintenant jusqu'à la classe ouvrière et de Paris, se répandent dans les départements grâce à certains journaux.

M. Chusseret signale notamment les journaux qui vendent des cartes de renseignements sportifs. Ces cartes ne sont à la plupart du temps qu'une escroquerie.

Je voudrais, dit l'orateur, que le jeu fût cantonné sur les champs de courses avec un minimum de mise fixé par exemple à vingt francs.

M. Constans répond :

On pourrait, dit le ministre de l'intérieur, interdire qu'il réglementât le jeu en France alors qu'on l'abîme fort aisément en Belgique à Verviers à quatre milles lieues de Paris.

Il faudrait, ajoute-t-il, se présenter un projet de loi qui éparera peut-être le jeu en y prévoyant la formation d'une sorte de maisons de pari à grande distribution des enjeux.

Des demandes, ajoute M. Constans, je formerai des ordres pour l'application de la circulaire de M. Goblet aux journaux qui vendent des cartes de jeunes.

Quant aux tuyaux donnés par les journaux.

M. Dugué de la Fauconnerie. — On dit des tuyaux parce que ce sont des chez des tantistes (On rit).

Le ministre continue et rappelle que les journaux ne peuvent être atteints, la cour de cassation ayant décidé que le port sur la poursuite ne constituait pas un jeu.

D'ailleurs, ajoute M. Constans, il serait de la dénonciation qui vient d'être faite à la tribune que les parquets agissent s'il y a lieu.

M. Chusseret insiste sur ce que les cartes de renseignements des tuyaux, sous enveloppe, sont une escroquerie.

L'incident est clos.

La fraude des beurres

M. Brisse demande à interroger le ministre de commerce au sujet des récompenses accordées à l'Exposition de 1889 à des fabricants de margarine au détriment du commerce français.

L'orateur entre dans des développements sur la loi relative à la fraude des beurres. (Mouvement).

M. Floquet. — Il est bien entendu que les questions qui ne dérivent pas des développements des questions. (Hilarité générale).

M. Brisse n'admet pas que des fabricants de margarine puissent se targuer de récompenses obtenues contre des produits similaires de beurre. Ils ne croient à l'étranger que leur margarine a été récompensée comme supérieure au beurre.

L'orateur invite le ministre à les blâmer énergiquement.

M. Jules Roche répond. — Certaines industries cherchent, en effet, à établir une confusion entre des produits d'industrie et des produits agricoles. On fit dans leurs prospectus que leur margarine a été primée en concurrence avec les beurres.

Rien n'est moins exact, je le répète, et je fais la déclaration. Mais il appartient au seul bon sens public de faire justice des allégations contenues dans les prospectus dont je viens de parler.

L'incident est clos.

L'Élection de Saint-Dié

L'ordre du jour appelle la discussion de la conclusion de la commission d'enquête sur l'élection de Saint-Dié.

M. Picot propose toute part de responsabilité dans les violences accusées. M. Jules Ferry a pu être en lui dans la circonscription de Saint-Dié.

Il donne lecture de divers articles de son journal où il recommandait le calme aux électeurs.

M. Picot dénonce les manœuvres de ses adversaires qui, dans leurs journaux, le présentaient aux populations comme un ami de Bismarck.

M. Arène. — Vos amis disaient que M. Jules Ferry était le valet de M. de Bismarck.

M. Viger condamne vivement la conduite des mecneurs de la campagne électorale de M. Picot.

M. Viger n'approuve pas plus les républicains que les conservateurs qui se font élire au détriment de l'argent. C'est un système que la Chambre n'encouragera pas.

M. Viger donne lecture d'un grand nombre de dépositions attestant tous les faits avancés.

M. de Douville-Maillefeu proteste contre la lenteur apportée à l'examen de cette élection. Il n'admet pas une enquête partielle.

L'élection de M. Picot est invalidée par 274 voix contre 232.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à samedi 2 heures.

La séance est levée à 5 h. 40.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 36

MÈRE

— Au contraire. Puisque par un concours de circonstances tout à fait surprenantes, je n'ai personne pour me servir, il ne me reste que le moyen pour aller à Paris, et comme je suis décidé à aller à Paris aujourd'hui, il faut bien que je prenne celui-là.

Marchezais est une station entre Houdan et Dreux, qui ne servait point habituellement aux hôtes de la Chevrolère, autant parce que les trains express ne s'y arrêtent pas que parce que les chemins de traverse qui y conduisent sont mauvais, mais qui, pour les piétons, est de beaucoup la plus rapprochée du château ; en moins d'une demi-heure, s'il marchait vivement, M. Gombarrien pouvait y arriver à temps pour prendre le train omnibus ; il n'avait donc qu'à se hâter d'achever sa toilette.

Comme il mettait sa cravatte, elle voulait l'aider, mais il la remercia.

— Je n'ai pas le temps, dit-il, tu ne veux pas me faire manquer le train.

— Je voudrais vous empêcher de partir ; dans l'état où vous êtes, cette course à travers champs est de la dernière imprudence ; si vous voulez malgré tout aller à Paris, ne pouvez-vous pas attendre le retour de Baptiste ? il vous mènera à Houdan pour l'autre train. Je vous en prie, réfléchissez, écoutez-moi.

Précisément il paraissait ne pas l'écouter, et, en toute hâte, il achevait de s'habiller.

Il était neuf heures un quart seulement ; comment l'occuper et le retenir jusqu'à la demie ? Elle cherchait sans trouver, jetant des regards autour d'elle pour demander aux choses une inspiration.

Il ne lui restait plus qu'à se chausser ; il passa dans un corridor où se trouvait une armoire qui servait à serrer ses bottines, mais la clé n'était pas sur la serrure.

Il sonna ; un temps assez long s'écoula avant que le valet de chambre ne parût ; enfin il arriva.

— Mes bottines ?

— Oui, monsieur.

Mais presqu'aussitôt il revint et annonça qu'il ne trouvait pas la clé.

— Cherchez-la et dépêchez-vous ; cette clé n'a pas pu disparaître par miracle ; jamais on ne la retire de l'armoire.

Le valet de chambre ne revenant pas, il l'appela.

— Allez chercher un marteau, un ciseau.

Il attendit un moment ; ses mains tremblaient, agitées par la colère.

— Crois-tu que je vais être le jouet de cette comédie ? dit-il à sa femme d'une voix tremblante.

Allant à la cheminée, il prit la pincette et écartant violemment les deux branches, il la brisa pour se faire une sorte de ciseau d'une de ses branches ; puis, s'armant d'une hache, il alla à l'armoire, glissa son ciseau entre la feuillure et le pressant dessus avec la hache, le fit descendre jusqu'à la serrure dont le pêne sauta.

Mais maintenant, comment le retenir ? Elle se posait anxieuse cette question, lorsqu'elle entendit une voiture s'arrêter au bas du perron.

— Le médecin.

Elle courut à la fenêtre ; mais c'était une voiture de louage qui venait de s'arrêter, conduite par un cocher qu'elle ne connaissait pas ; de cette voiture descendit un homme jeune encore, mais de tournure grave, qu'elle ne connaissait pas non plus.

— Qui est-ce ? demanda-t-il.

— Je ne sais pas.

— Je ne reçois personne.

XXXIV

Ce fut Victorien lui-même qui ouvrit la porte à ce personnage.

Depuis un certain temps déjà, il était descendu dans le vestibule d'où il donnait des ordres pour qu'on retardât, par tous les moyens, le départ de son père, et il marchait de long en large, se demandant avec une angoisse exaspérée si ce médecin n'allait pas arriver à son secours ; les coups frappés sur la porte de la pincette avaient retenti bruyamment dans l'escalier sonore, et il avait compris que c'était l'armoire que son père enfonçait ; encore quelquels minutes et c'en était fait ; il s'échappait sans qu'on pût le retenir, car certainement les domestiques refuseraient de l'arrêter de force.

A ce moment, il avait entendu l'arrivée d'une voiture et, comme sa mère, il avait cru *que c'était le médecin avec ses aides*, — le salut.

Sa surprise fut vive en trouvant devant lui un inconnu qui ne devait pas être le médecin envoyé par Soubyranne, puisque ce n'était point le docteur Mateme qui l'accompagnait point ; mais si ce n'était pas le docteur Mateme qui, pour une raison quelconque, n'avait pas pu venir, il était possible que ce fut un autre médecin venant ménnoins de la part de Soubyranne.

— C'est : M. Combarrien fils que j'ai l'honneur de parler ?

— Oui, monsieur.

— Le procureur de la République à Dreux.

Victorien qui, déjà, s'était demandé plus d'une fois pourquoi, après les articles des journaux, la justice n'était pas encore intervenue, ne laissa paraître aucune surprise ; mais s'étonnant avec plus de défiance qu'il n'en montrait ordinairement, de sa main libre il fit signe au procureur de la République d'entrer.

— La chaumière publique, dit celui-ci, et aussi la voix de la presse ayant porté à ma connaissance les faits dont ce château a été le théâtre dans la journée de lundi, j'ai cru de mon devoir de me transporter ici, afin de procéder auprès de vous et auprès de monsieur votre père à une enquête officieuse qui détermine ou, au moment où il déchargeait un revolver contre vous, il était responsable ou non.

— Je ne sais quels bruits la clameur publique a pu porter à votre connaissance, répondit Victorien, mais je dois vous dire que ceux dont les journaux ont accueilli l'écho sont singulièrement exagérés.

— En quoi, monsieur ?

A ce moment, un murmure de voix éclata au-dessus d'eux, dans le vestibule, au haut de l'escalier,—celles de monsieur et madame Combarrien.

— Il n'est impossible de vous donner en ce moment les explications que vous demandez, dit Victorien, mais je me tiens à votre disposition. J'entends mon père qui descend, et il importe qu'il ne me voie pas. C'est l'opinion du docteur Soubyranne qui a visité mon père hier soir, et qui est convaincu qu'en tirant ce coup de revolver il a été poussé par une impulsion irrésistible.

Sans en dire davantage, Victorien, abandonnant le procureur de la République au milieu du vestibule, se jeta dans un corridor et disparut.

Il était temps, son père arrivait au premier palier suivi de madame Combarrien.

— Non, non, disait-il d'une voix saccadée, je ne me laisserai pas retenir.

— Mais, mon ami.

— Je dois aller à Paris, tiens !

— Au moins attendez l'autre train.

— Je n'attendrai rien.

La scène était frappante et bien faite pour donner l'idée que celui qui s'exprimait avec cette irritation cette impatience n'avait pas toute sa raison.

Tous deux en même temps ils aperçurent le procureur ; alors tous deux en même temps aussi ils se turent, puis en continuant de descendre côte-à-côte.

Comme ils arrivaient aux dernières marches, le procureur s'avança ; mais avant qu'il eût ouvert la bouche, M. Combarrien lui coupa la parole :

— Excusez-moi, monsieur, je n'ai pas le temps.

— Mais, monsieur...

— Je manquerais le train.

Décidément c'était un jaloux, pour le moins; cependant le procureur ne pouvait pas s'en tenir à cette simple constatation; au lieu de livrer passage à M. Combarrien il le lui barra.

— Je vois, dit-il, qu'il faut que je me présente : procureur de la République à Dreux.

— Ah!

M. Combarrien s'arrête :

— Pardonnez-moi, monsieur, dit-il avec une politesse parfaite, l'ignorais votre qualité ; je suis tout à vous.

Le contraste entre l'agitation qui l'emportait en descendant l'escalier et le calme de ces derniers mots fut si brusque, que le procureur ne put pas ne pas en être frappé.

— Voulez-vous bien passer dans mon cabinet ? continua M. Combarrien.

— J'allais vous le demander.

Le précédant, M. Combarrien lui ouvrit la porte de son cabinet, et après lui avoir de la main montré un fauteuil, il s'assit ; madame Combarrien, qui avait hésité un moment si elle les suivrait, s'était décidée à ne rien y rentrer, bien que fut grande son anxiété d'apprendre ce que pouvait vouloir ce magistrat : après tout, le résultat obtenu était assez important pour qu'elle s'en contentât en ce moment ; son mari ne parlait pas; pendant cette conférence avec le procureur, le médecin arrivait, et le danger qui les avait si fortement était conjuré; elle pouvait respirer.

Après un court instant d'examen, le procureur recommença pour le père la phrase qui avait déjà servi, pour le fils, à la clameur publique et à la voix de la presse lui avaient imposé le devoir de se transporter à la Chaumière pour procéder à une enquête officieuse sur les faits qui s'y étaient passés.

— Comment, s'écrirait M. Combarrien bouleversé, les journaux ont parlé de ce coup de revolver !

— Tous les journaux.

— Comment l'ont ils connu ?

— Par la clameur publique, sans doute.

— Qu'on ait dit l'ai de ce coup dépande pardon de vous adresser cette question, mais je n'ai rien su, rien lu.

— Que dans un accès de fièvre vous avez tiré un coup de revolver sur votre fils, que vous avez blessé à l'épaule.

— Mais je n'ai pas tiré de coup de revolver, je n'ai pas eu d'accès de fièvre.

— Votre fils a été pas blessé? Je viens de le voir portant le bras en écharpe.

— Ah! vous l'avez vu?

— C'est lui qui m'a ouvert la porte.

M. Combarrien resta un moment visiblement troublé, mais bientôt il eut conscience qu'il devait donner les explications qu'on lui demandait, et il reprit :

— Je ne conteste pas que mon fils soit blessé, je dis seulement que je n'ai pas tiré de coup de revolver, et qu'en aussé-je tiré un, jamais ce n'eût été contre mon fils, quelques fussent mes griefs contre lui ; un peu tirant sur son fils, un père assassin ! mais toute ma vie se soulève contre une pareille accusation, et il faut ne pas me connaître, il faut ne pas avoir rien de moi pour l'admettre un seul instant.

— Alors, selon vous, le coup de revolver serait parti involontairement.

J'en suis encore à me demander comment il a pu partir.

— Si vous avez un accès de fièvre à ce moment, il est compréhensible que vous ne vous rendiez pas compte de ce qui s'est passé et de ce qui vous a fait.

— Mais je n'avais nullement la fièvre à ce moment.

— Le docteur Jouvenelle qu'on a appelé ne l'a dit pas ainsi.

— C'est plus tard que je l'ai eue, à la suite de la commotion produite par la blessure faite à mon fils, et aussi parce que la pelle l'avait sans doute coup de froid ; en tout cas, ce n'est pas le docteur Jouvenelle qui m'en a.

— Alors, pendant cette scène entre votre fils et vous, vous aviez conscience de vos actes et vous étiez maître de votre volonté ? au moins, vous le croyez.

— J'en suis absolument sûr.

— Cependant, vous vous rappelez qu'après quelque comment cette scène s'est produite et par quelles phases elle a passé ?

— Je le pais.

— Je vous écoute, monsieur.

M. Combarrien commença ce récit et dit comment la lecture des journaux racontant les courses de Longchamps l'avait jeté dans une violente colère, une juste indignation contre son fils.

— Cependant, le fait principal, cela surtout a un tricherie, était faux ; interrompit le procureur.

(A suivre.) HECTOR MALOT.